

DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170403-2017-14-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 30 mars 2017
Délibération n° : 2017_13_04
Date de convocation : vendredi 24 mars 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2017

Publication : 03/04/2017

Pour l'autorité compétente
par délégation



Objet : Budget primitif 2017

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, titulaire, présente ;

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix) ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix) ;

Communes :

- **Abrès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, excusé ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC), Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

Le budget primitif du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras est présenté ici afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement destinées à la réalisation des objectifs de mise en œuvre de la Charte 2010-2021, du Projet avenir horizon 2020, de la Convention d'objectifs et du Programme triennal d'actions 2015, 2016, 2017.

Le budget primitif 2017, à l'instar du budget primitif 2016, s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques. Cette situation conduit à amplifier les mesures d'adaptation budgétaire aux contraintes liées à la contraction des recettes.

C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement sont contenues par rapport aux années précédentes.

L'ensemble des actions des missions a fait l'objet d'un examen approfondi afin d'en déterminer la pertinence dans ce contexte.

Les grandes priorités 2017 sont :

- protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager et en faire un atout pour le territoire ;
- permettre et assurer un développement harmonieux du territoire ;
- retrouver le lien Parc/habitants du territoire.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-5, L.1612-6 et L.1612-8.
- Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011-178-2 du 27 juin 2011 ;
- Le règlement intérieur des élus du Comité syndical entériné par la délibération n° 2011 10 du 11 mars 2010 et modifié par la délibération n° 2011 45 du 6 juin 2011 ;

Considérant :

- La reprise des résultats du compte administratif 2016 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2017 ;
- Le projet de budget primitif 2017 détaillé et proposé par le Président aux membres du Comité syndical sur la base des montants globaux suivants dans le budget principal :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1'960'230,86 euros
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 430'276,02 euros

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 30 mars 2017, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :
 Votes Contre : 0 Pour : 24
 Abstentions : 0

- **D'adopter le budget primitif 2017 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- D'autoriser le Bureau à solliciter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour pallier à l'arrivée tardive des cotisations statutaires et des recettes ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

**Le Président,
 Christian GROSSAN**

